

Publié le 28/07/2023

**ARRÊTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES,**

Le Président du Conseil départemental,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1, 1411-5 et L.3221-3,

**ARRETE :**

**Article PREMIER :**

**Madame Isabelle LAHORE**, Vice-présidente, Conseillère départementale du Pays de Morlaàs et du Montanérès, **Monsieur Thierry CARRERE**, Vice-président, Conseiller départemental du Pays de Morlaàs et du Montanérès et **Madame Isabelle ANTIER**, Conseillère départementale de Orthez et Terres des gaves et du sel représenteront le Président du Conseil départemental pour engager librement toutes discussions et négociations utiles dans le cadre de la procédure de concession de service du château de MONTANER.

**Article 2 :**

Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le **12 JUL. 2023**

Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental